



Faites le choix de
L'ALTERNANCE :

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE
LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION





Véritable tremplin pour l'insertion professionnelle, l'alternance permet de **concilier la préparation d'un diplôme en centre de formation avec des périodes de travail en entreprise** en vue d'obtenir le diplôme concerné.

Deux types de **contrats de travail** d'alternance existent : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Ils peuvent être conclus à durée déterminée ou indéterminée, à temps plein ou à temps partiel.

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans révolus à la signature du contrat. Le contrat de professionnalisation s'adresse quant à lui aux jeunes de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans.

Conclus entre le jeune et l'employeur, ils débutent par une période d'essai de 45 jours consécutifs ou non passés dans l'entreprise pour le contrat d'apprentissage, et de 30 jours consécutifs ou non passés dans l'entreprise pour le contrat de professionnalisation.

Dans le secteur privé, les entreprises peuvent conclure un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Dans le secteur public, les structures peuvent conclure un contrat d'apprentissage uniquement. Seuls les établissements à caractère industriel ou commercial et les entreprises d'armement peuvent conclure un contrat de professionnalisation.

L'ALTERNANCE À L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS, C'EST :



1500

alternants
par an



+ de 2000

entreprises ou établissements
partenaires dont...



70 %

d'alternants sur l'ensemble
des formations ouvertes à l'alternance



98 %

des employeurs ayant embauché
un de nos alternants sont satisfaits



56

diplômes de
Bac +1 à Bac +5



Arts du spectacle - Agroalimentaire

Banque/Finance - Chimie - Commerce - Droit

Génie civil - Génie électrique

Génie industriel - Génie logistique

Génie mécanique - Hôtellerie/Restauration

Informatique - Langues étrangères

Muséologie - Ressources Humaines

Santé / Médico-social - Sport - Tourisme

De nombreux
domaines de formation

LES AVANTAGES DE L'ALTERNANCE

ENTREPRISES :

- Recruter vos futurs collaborateurs, **motivés, opérationnels et familiarisés avec les spécificités de vos métiers et la culture de votre entreprise**
- Anticiper vos besoins en personnel sans pour autant intégrer le salarié dans les effectifs
- Accélérer les projets et développer votre activité

ALTERNANTS :

- Être un salarié à part entière de l'entreprise
- Continuer ses études tout en percevant un salaire
- **Valoriser chaque année de formation comme une année d'expérience professionnelle**
- Faciliter son insertion professionnelle

L'UNIVERSITÉ VOUS ACCOMPAGNE

Au sein du service de la Formation Continue (FCU), une équipe dédiée au développement de l'alternance et de la relation entreprise est à votre écoute et vous accompagne dans votre projet.

VOUS SOUHAITEZ RECRUTER UN ALTERNANT :

- Informez-vous sur nos formations et les rythmes d'alternance
- Venez présenter votre structure à nos étudiants
- **Organisez des sessions de recrutement dans nos locaux :**

2 formules :

- Job dating annuel (printemps) : une journée dédiée au recrutement de vos futurs alternants
- Sessions de recrutement personnalisées : vous n'avez pas l'opportunité de participer au job dating ? Notre équipe vous propose votre propre session de recrutement dans nos locaux avec une présélection possible des candidats au regard des profils que vous recherchez

VOUS RECHERCHEZ UNE ALTERNANCE :

- Une fois votre candidature acceptée à la formation souhaitée, contactez le service de la Formation Continue (FCU)
- **Bénéficiez d'un accompagnement pour la rédaction de votre CV, de votre lettre de motivation ou pour la préparation de vos entretiens**

ALTERNANCE ET HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap ? L'alternance est possible quel que soit votre âge.

Il existe des aides matérielles, financières et humaines pour aménager au mieux cette période d'alternance pour l'employeur et l'alternant.

ALTERNANCE ET MOBILITÉ INTERNATIONALE

L'alternance peut être exécutée en partie à l'étranger pour une durée qui ne peut excéder un an, ni la moitié de la durée totale du contrat.

2 types de mobilité existent :

- Mise à disposition par l'employeur (maintien du salaire)
- Mise en veille (possibilité d'obtenir une bourse mobilité)

FINANCEMENTS, AIDES ET RÉMUNÉRATION

Des aides à l'embauche d'un alternant peuvent être accordées aux entreprises sous conditions. Les alternants peuvent également bénéficier d'aides au transport, à l'hébergement, à la restauration...

Simulateurs de calcul d'aides et informations sur la rémunération des alternants :

www.alternance.emploi.gouv.fr

**Pour être accompagné sur ces différents sujets,
contactez la FCU Artois !**

ENTREPRISES ET ALTERNANTS : VOUS AVEZ UN PROJET D'ALTERNANCE ?

Contactez la FCU Artois



SITE UNIVERSITAIRE D'ARRAS

(Lettres et Arts - Langues étrangères - Histoire, Géographie, Patrimoines - Économie, Gestion, Administration et Sciences Sociales)

Tél. : 03 21 60 37 68
fcu-fare@univ-artois.fr



FACULTÉ DES SPORTS ET DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE DE LIÉVIN

Tél. : 03 21 45 85 12
fcu-fare-lievin@univ-artois.fr



FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES DE BÉTHUNE

Tél. : 03 21 64 96 12
fcu-fare-bethune@univ-artois.fr



FACULTÉ DE DROIT DE DOUAI

Tél. : 03 27 94 50 54
fcu-fare-douai@univ-artois.fr



ÉCOLE D'INGÉNIEURS DE BÉTHUNE

Tél. : 03 21 64 96 12
fcu-fare-bethune@univ-artois.fr



IUT DE BÉTHUNE

Tél. : 03 21 63 23 00
fcu-iutbethune@univ-artois.fr



FACULTÉ DES SCIENCES DE LENS

Tél. : 03 21 79 17 07
fcu-fare-lens@univ-artois.fr



IUT DE LENS

Tél. : 03 21 79 32 66
fcu-iutlens@univ-artois.fr

